

La catastrophe du "Prométhée"

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sa mère, Mme Louis Plet, veuve d'un officier de marine, habitait rue Cantimpré, à Cambrai. Elle a un autre fils, également soldat au 3^e régiment d'Artillerie.

Mme Plet fut informée, vendredi matin, de l'angoissant événement. Elle avait reçu de son fils Albert une lettre l'informant de son espoir de revenir à Cambrai le 30 juillet, pour participer à une réunion de famille et à la fête du quartier.

Le récit du patron Yves Nicol

Le patron Yves Nicol, qui sauva hier son naufragé du "Prométhée", habitait à Cherbourg, rue de la Comédie, où sa femme tient un débit. Il raconta l'événement extraordinaire dont il fut à la fois le témoin et l'auteur.

Son bateau de pêche "P. Yette II" était arrivé, vers midi et demi, au large du cap Lévi. Après avoir jeté ses filets à la mer, il arrêta son moteur pour voir si l'ancre ne chassait pas par devant. C'est alors qu'il entendit des cris. Son matelot, Claude Colin, des submersibles par les marines nationales, et tendit lui-même peu de temps après, à un moment où deux hommes étaient à bord, plusieurs naufragés qui s'efforçaient de nager vers le petit bateau.

Aussitôt, les deux pêcheurs jetèrent leurs filets en vrac à la mer et se portèrent au secours des naufragés. Trois d'entre eux se cramponnaient à une bouée de sauvetage. Quatre autres se tenaient à une deuxième bouée. On eut quelques peine à les amener à bord. Les déshabillés et on les vit tant bien que mal avec quelques harles de matras qui se trouvaient à bord et on leur fit boire du café.

Enfin, on les ramena à l'arsenal de Cherbourg, où ils furent débarqués. Deux ou trois d'entre eux furent dirigés sur l'hôpital maritime. Ce matin, leur état est satisfaisant.

Y a-t-il eu fausse manœuvre à bord?

Le commandant du "Prométhée", lorsqu'il a déchargé du bateau de pêche "Yette II", a déclaré : « Il est impossible d'expliquer cette catastrophe. Il faut croire qu'il y a eu à bord une fausse manœuvre ».

L'émotion dans les milieux gouvernementaux

Aussitôt informé de l'accident, M. Albert Lebrun, président de la République, a exprimé à M. Georges Leygues, ministre de la Marine, la profonde émotion qu'il ressentait en apprenant la catastrophe qui plonge notre marine dans le deuil.

Le président de la République a écrit à M. Georges Leygues d'exprimer aux familles des malheureux victimes disparues dans l'accomplissement de leur devoir, ses plus douloureuses condoléances.

Le président de la République a reçu l'assurance de tous les moyens de sauvetage possibles avaient été sans retard mis en œuvre.

D'autre part, M. Georges Leygues a reçu de M. Herriot, de Lausanne, le message suivant :

Président du Conseil à M. Albert Lebrun, président de la République.

Profondément affecté par la nouvelle de l'accident survenu à nos marins "Prométhée", je prie d'agréer, pour la marine nationale, l'assurance de ma profonde émotion et de ma sincère sympathie pour les familles des victimes.

Je vous prie aussi de faire parvenir à chacune des familles des victimes, l'assurance de ma sympathie et de ma sincère sympathie. Je compte sur vous pour tenter, si encore possible, toutes les mesures de sauvetage pour répartir les secours nécessaires et pour me faire connaître de quelle façon je puis participer à vos efforts.

M. Daniellou, président de la commission de marine de la Chambre des députés, a de son côté, fait part à M. Georges Leygues des douloureuses condoléances que la commission de la marine adresse aux familles des malheureux victimes et à la marine en deuil.

Les condoléances

M. de Fontenay, président du conseil municipal, vient d'adresser le télégramme suivant à M. Georges Leygues, ministre de la marine :

Profondément ému par la fin tragique du "Prométhée", j'associe au deuil de la marine française, les fûts et la population roubaixienne devant la mémoire des malheureux qui viennent de périr. Bien leur nom, je vous prie de vouloir bien transmettre aux familles si cruellement frappées, l'hommage de nos sympathies et de nos condoléances.

Le président de la République a chargé le capitaine de vaisseau Le Biez d'exprimer de vive voix au ministre de la Marine les sentiments douloureux qu'il lui cause la perte du "Prométhée".

M. Rio, président de la commission sénatoriale de la marine, a adressé à M. Georges Leygues, un message exprimant l'émotion et la sympathie de la commission des capitaines de Paris. "Tzari", attaché naval japonais, est venu apporter à la marine française, ses condoléances.

Un sénateur américain propose l'annulation des dettes de guerre

Washington, 8 juillet. — Le sénateur Schepstead, du Minnesota, a déposé une résolution tendant à l'annulation des dettes de guerre, à condition que les nations du monde entier s'engagent à désarmer graduellement pendant une période de dix années, réduisant annuellement leurs armements dans la proportion de cinq pour cent.

Cette résolution subordonne également l'annulation des dettes de guerre à la suppression pendant trente années, de tous les travaux militaires.

M. Taylor, l'un des plus grands vendeurs de céréales, est âgé de 84 ans, à New-York.

Le toit des aïeux

PAR GEORGES DE LYS

Le toit des aïeux, et de bout, grand, se campait à côté de Corélie, en suspendant, sur le front de sa robe, la fleur conquise comme un diadème.

Des applaudissements l'engourdiraient :

— Vive Le Golven !

— Bien couru, mon gars !

— Vous est roi !

Ce cri frappa les oreilles de maître Allar qui, le signal donné, rejoignit d'un autre plus rapide la bande des courtiers de la place prise par Dupont, et lui avait donné cours rapide, et allégre, s'en venant, fuyant l'égale, dans une hâte de la complicité.

L'annonce inopinée du succès d'un autre le rembrunit... Et quel autre ?... ce va-nu-pieds du Golven !... Quo d'habitué, venait-il, celui-là, contraindre sans plus ?

Tandis, quel que fut son dépit, Penhoat ne pouvait trop insister sur lui les deux conditions pour chasser son

Les caractéristiques du "Prométhée"

Voici les caractéristiques du "Prométhée".

Tonnage en surface, 1.379 tonnes, en plongée, 2.000 tonnes ; longueur, 90 mètres ; largeur, 9 mètres ; tirant d'eau, 5 mètres. Machines : deux moteurs Diesel-Sulzer et deux moteurs électriques. Vitesse : 18 nœuds en surface et 10 nœuds en plongée. Rayon d'action : 30 jours en croisière.

Armement : dix tubes lance-torpilles de 530 mm ; un canon de 100 ; un canon de 37 pour défense contre avions et un mitrailleur.

Equipage : 63 personnes dont 5 officiers.

Les précédentes catastrophes

En reprenant la liste des catastrophes sous-marines depuis le mois de janvier 1932 jusqu'au début de l'emploi des submersibles par les marines nationales, on en compte une vingtaine.

La plus récente fut la perte du sous-marin anglais "M-2" qui coula au large de Portland le 26 janvier de cette année avec ses 60 hommes d'équipage, sans doute à la suite d'une explosion.

Le dernier deuil de la marine française avait été la disparition de l'"Ondine" coulé en surface le 3 octobre 1928, avec ses 43 hommes d'équipage, au large du Portugal, face au cap Finisterre, par un vapeur grec, l'"Ekatima-Kalandria".

On note en remontant le cours des années : l'italien "F-14", éperonné en rade de Pola et abîmé avec tout son équipage, le 6 août 1926 ; l'américain "S-4", éperonné le 17 décembre 1927 par un destroyer et enlevé avec ses 30 hommes ; l'anglais "H-29", coulé à pic avec 5 victimes dans le bassin de Dées, le 31 janvier 1925, qui ne porta qu'un seul homme ; l'américain "S-51", avec 37 morts, le 26 septembre 1925 ; et japonais "K-43", avec 18 hommes, le 19 mars 1924 ; l'anglais "K-24", perdu avec 43 hommes, le 10 janvier 1924, au large de Portland ; l'américain "K-6", coulé le 29 septembre 1921 avec 10 victimes dans le port de San-Pedro ; l'anglais "K-5", perdu avec tout son équipage en janvier 1921, vraisemblablement à la suite d'une collision.

Avant la guerre, la première catastrophe retentissante avait été celle de l'anglais "H-8", coulé à Bayport, avec 14 hommes, le 8 juin 1905.

Se perdirent ensuite, le français "Farfadet", le 6 juillet de la même année, au rade de Bizerte, lui aussi avec 14 hommes ; le "Lutin", le 16 octobre 1906, avec 16 hommes, pareillement en rade de Bizerte ; le russe "Kambala" avec 20 hommes, le 12 juin 1909 ; l'anglais "K-31", avec 13 hommes, le 15 juillet 1909 ; le japonais "K", le 16 avril 1910, avec 14 hommes.

C'est encore le "Plurine", abîmé et coulé en rade de Calais par le paquebot "Pas-de-Calais", avec ses 27 hommes d'équipage ; l'allemand "U-11", perdu en rade de Kiel avec 3 hommes ; l'anglais "K-3", coulé, le 2 février 1912, avec 11 hommes.

M. Albert Lebrun se rend aujourd'hui à Lisieux et à Caen

Le premier voyage du président de la République aura lieu à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Université de Normandie.

M. Lebrun partira de Paris, à 14 h., à la gare Saint-Lazare. Il arrivera à 16 h. 30, à Lisieux, où il posera la première pierre de la Maison Familiale.

Dans la soirée, le président se rendra à Caen, où il sera reçu par M. Dimanche, M. Albert Lebrun, qui effectuera une série d'inaugurations, à Caen, Saint-Sever et à Vire.

L'après-midi, après le banquet, sera inauguré l'Hôtel des Postes ; enfin aura lieu la séance solennelle du cinquantième anniversaire de l'Université de Caen.

Le président rentrera le soir même à Paris.

LES INDEMNITES MINISTERIELLES ET PARLEMENTAIRES NE SUBIRONT PAS LE PRELÈVEMENT DE 5 0/0

Paris, 8 juillet. — La commission des Finances communique une rectification suivante : sur la proposition de M. Lavelle, la notation du président de la République et des traitements des ministres et sous-secrétaires d'Etat, ne subissent pas les prélèvements de 5 % ainsi que le proposait le Gouvernement.

D'autre part, la commission précise que l'indemnité parlementaire n'est pas d'application atteinte par la réduction de 5 % qui, d'après le texte adopté par la commission, doit porter uniquement sur les dépenses administratives de l'Etat et seulement à partir du 1^{er} octobre prochain.

LA SÉANCE DU SÉNAT

M. Fernand Rabier qui préside, ouvre la séance à 15 h. 5.

L'hommage aux victimes du "Prométhée"

Dès l'ouverture de la séance, le Président, au nom du Sénat, rend un solennel hommage à nos marins et à leur équipage public dans le Reich et qui empêchent ainsi la réalisation des rêves de paix, sincère et loyale qui animent le peuple belge.

Vote d'une résolution en faveur de la protection des céréales secondaires

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Edouard Néron et d'un certain nombre de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures utiles, notamment en matière douanière, pour assurer la sauvegarde de la production française des céréales secondaires : avoine, orge, seigle et sarrasin.

M. Néron, rapporteur de la Commission des Douanes, expose les difficultés que connaît actuellement le producteur de céréales secondaires. Il demande au Gouvernement d'accentuer la protection douanière, notamment en contingentant le importations étrangères.

M. Marcel Doron, rapporteur de la Commission d'Agriculture, porte dans le même sens.

M. Abel Gardy, ministre de l'Agriculture, répond qu'il n'est pas possible de protéger les céréales secondaires de façon absolue, car il y a contradiction entre les intérêts des producteurs et ceux des industriels de la brasserie et de la boulangerie. Le Gouvernement ne peut pas intervenir dans ces secteurs, contradictoires, il n'y failira pas.

M. Potté. — Certaines tuines traitant les maïs sont créées de droits s'élevant à 30 fr. avant la guerre, il y a un droit de 2 fr. D'autres tuines traitant les grains crus ne sont pas frappées du droit d'accise.

Il y a une injustice qui frappe sur-tout les producteurs de céréales secondaires.

La consommation industrielle des céréales secondaires diminue chaque jour, au bénéfice de la consommation animale.

La proposition de loi est adoptée.

Le Sénat a également adopté les divers articles du projet de loi portant attribution d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur, pour l'expédition coloniale de 1931.

La séance est levée à 19 h. 30. Séance demain à 15 h.

LA CALOMNIE DES FRANCS-TIREURS

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

BRUXELLES, 8 JUILLET 1932.

La discussion du budget des Affaires étrangères n'a pas donné lieu, à la Chambre, à discussions passionnées. L'absence du ministre, M. Demans, actuellement à Lausanne avec M. Renkin, est le principal cause. Que dire, que penser, que croire, d'ailleurs ? L'axe de la politique étrangère belge n'est point, en ce moment, à Bruxelles. Elle est en Suisse. Et que pensons-nous, là-bas ? Nil ne se fait illusion, à ce sujet. Les Belges font ce qu'ils peuvent et ne ce qu'ils veulent. Les faits ne leur donnent que trop raison. Depuis 1919, l'Allemagne a été vaincue, elle ne peut que ce qu'elle voudra. La Belgique du jour d'aujourd'hui n'a que la tâche de défendre et de protéger son territoire et de défendre son peuple belge. On lui avait promis monts et merveilles. On lui avait promis tous les diplômes de gloire et d'immortalité. Il n'estime pas obtenu la justice. C'est de l'histoire.

Le Parlement, comme le pays, en porte le poids sans vaine réclamation. Au lieu à mesure que l'Allemagne ne s'en va pas, c'est la Belgique qui paie. Et nul ne peut nier le courage avec lequel elle fait face à la situation. Mais si la discussion des affaires étrangères est restée dans les banalités courantes, elle a cependant un mérite, lorsqu'un député de Louvain et un adjoint ont été bien sages. Deux sous-officiers français permissionnaires, ainsi que cinq indigènes ont été tués.

Les tentatives de communication sont restées vaines

Paris, 8 juillet. — Le Ministère de la Marine communique les renseignements suivants sur les moyens mis en œuvre, le 8 juillet, au soir, pour le sauvetage du "Prométhée" :

L'aviation « Atlantique », quatre remorqueurs et tous les moyens de sauvetage du port de Cherbourg, huit chasseurs, un ballon captif, quatre hydravions et le sous-marin « Ariane ». L'aviation « Alliéte » explore avec ses appareils d'écoute. L'ingénieur du génie maritime Picquet, spécialiste des plongées en grande profondeur, vient de Toulon, en avion, est sur les lieux de l'accident.

Moyens supplémentaires qui seront mis en œuvre demain matin. Les appareils de plongée pour grands fonds venant de Toulon, sont transportés par train spécial, à Cherbourg. Deux remorqueurs sont attendus de Brest. Le remorqueur « Pline » restant de l'opération, se dirigera vers Cherbourg. Le « Rostro » et l'« Artiglio », mis à la disposition de la marine, par le commandant Quaglia. L'« Artiglio » est parti de Brest ce matin. Le « Rostro » a quitté le Havre ce soir. Le ravitailleur de sous-marin, « Jules-Verno », est parti de Lorient ce soir, et arrivera à Cherbourg demain matin. Le « Gaston-Rivier » et les annexes de la maison hydrographique rallient Cherbourg pour coopérer aux opérations.

Il a été procédé à des tentatives de communication sonore avec le sous-marin « Prométhée ». Ces opérations n'ont donné aucun résultat. On a également essayé d'éclairer à la bouée télephonique déployée par le sous-marin sans plus de succès. Un appareil spécial d'écoute installé sur l'avisio « Alliéte » et un autre sur le torpilleur polonais « Burza », en essais à Cherbourg, n'ont pas donné de meilleurs résultats. Le navire est maintenant parfaitement repéré, on voit des bulles d'air qui s'échappent et des tâches d'huile ont été relevées sur la mer.

L'opération de relevage sera défilée, en raison du courant qui règne au large du cap Lévi. Il se confirme que le navire serait dans une position défavorable, vers 45° d'avant arrière. Les remorqueurs de la direction du port de Cherbourg, ont été mis en état de marche. Un appareil spécial d'écoute installé sur l'avisio « Alliéte » et un autre sur le torpilleur polonais « Burza », en essais à Cherbourg, n'ont pas donné de meilleurs résultats. Le navire est maintenant parfaitement repéré, on voit des bulles d'air qui s'échappent et des tâches d'huile ont été relevées sur la mer.

Sept tués dans une embuscade au Maroc

Rabat, 8 juillet. — Dans la journée d'hier, trois camions automobiles ont été attaqués par un djebel, à mi-chemin entre Agga et Icherm.

L'officier commandant le peloton et un adjudant ont été blessés. Deux sous-officiers français permissionnaires, ainsi que cinq indigènes ont été tués.

UNE NOUVELLE ASCENSION DU PROFESSEUR PICCARD

Paris, 8 juillet. — Le Journal, (édition départementale) publie une dépêche de son correspondant de Bruxelles-sur-entroule que ce dernier a eu avec le professeur Piccard. Le professeur a l'intention de quitter Bruxelles, lundi et de gagner Zurich, où il effectuera son ascension.

Renseignements commerciaux

COTONS LIVERPOOL, 8 juillet.

Importations, 4.571; américains, 149; indiens, 10; égyptiens, 149.

	New-York	Nov. conts.	New-Orléans	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disp.	6,09	6,14	5,55	5,59
Juil.	5,87	5,87	5,25	5,29
Oct.	5,97	5,92	5,25	5,29
Nov.	6,02	6,07	5,25	5,29
Déc.	6,16	6,14	5,25	5,29
Janv.	6,24	6,28	5,25	5,29
Fév.	6,38	6,38	5,25	5,29
Mars	6,44	6,49	5,25	5,29
Avril	6,52	6,57	5,25	5,29
Mai	6,52	6,57	5,25	5,29

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 6.000; aux ports du Pacifique, 1.000; des autres ports, 1.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000; pour l'Amérique, 2.000; pour le Japon, 1.000; pour l'Inde, 1.000; pour l'Asie, 1.000.

New-York, 8 juillet. — Statistique hebdomadaire de cotons publiée par la Bourse de New-York.

Recettes aux ports de l'Atlantique, 3.000; du Golfe, 2.000; du Pacifique, 2.000; des autres ports, 2.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 2.000; pour la France, 4.000; pour le Continent, 1.000; pour le Japon, 1.000; pour l'Inde, 1.000; pour l'Asie, 1.000.

Exportations pour le Continent depuis le 1^{er} août, 2.457.000.

Stocks aux ports de l'Atlantique, 1.000; du Golfe, 1.000; du Pacifique, 1.000; des autres ports, 1.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Paris, 8 juillet. — Les changes à l'étranger sont les suivants :

Angleterre, 100 francs = 16,25 livres.

Belgique, 100 francs = 35,40 francs belges.

Canada, 100 francs = 25,25 dollars.

Italie, 100 francs = 200,00 lire.

Maroc, 100 francs = 100,00 francs marocains.

Inde, 100 francs = 100,00 francs indiens.

Indonésie, 100 francs = 100,00 francs indonésiens.

Indes Néerlandaises, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins.

Indes Indonésien, 100 francs = 100,00 francs indonésien.

Indes Néerlandais, 100 francs = 100,00 francs néerlandais.

Indes Britanniques, 100 francs = 100,00 francs britanniques.

Indes Françaises, 100 francs = 100,00 francs français.

Indes Japonaises, 100 francs = 100,00 francs japonais.

Indes Chinoises, 100 francs = 100,00 francs chinois.

Indes Indochinoises, 100 francs = 100,00 francs indochinois.

Indes Siamaises, 100 francs = 100,00 francs siamois.

Indes Thaïlandaises, 100 francs = 100,00 francs thaïlandais.

Indes Birmanaises, 100 francs = 100,00 francs birmanais.

Indes Malaises, 100 francs = 100,00 francs malais.

Indes Philippines, 100 francs = 100,00 francs philippins